

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 7 novembre 2022 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h32.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 octobre 2022
 - 5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 11 octobre 2022
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. **Administration et affaires courantes**
 - 8.1 Commission scolaire des Sommets – Plan triennal
 - 8.2 Résolution d'appui – 95, chemin de la Vallée

- 8.3 Déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés – Année 2022
- 8.4 Ajustement de deux employés dans la grille salariale
- 8.5 Acceptation et adjudication de la soumission pour la collecte, transport et enfouissement des matières résiduelles (déchets)
- 8.6 Acceptation et adjudication de la soumission pour l'aménagement d'une fondation à la surface de hockey du parc Lamoureux
- 8.7 Amendement budgétaire dans le cadre de l'aménagement de la patinoire et de sa fondation
- 8.8 Nomination de représentant pour le comité d'administration de la bibliothèque
- 8.9 Autorisation pour l'achat de buts de hockey pour la patinoire extérieure
- 8.10 Acceptation de la proposition de renouvellement et autorisation du paiement de la facture des assurances MMQ 2023 – FQM Assurances
- 8.11 Nomination au poste de contremaître de voirie
- 8.12 Association du Hockey mineur de Richmond – Achat de bandes séparatrices
- 8.13 Tech-Nic Réseau Conseil – Acceptation de la soumission pour les licences Meraki

9. Développement local et régional

- 9.1 Don pour la parade illuminée de Noël 2022

10. Urbanisme

- 10.1 Adoption du second projet de règlement : Règlement No 591 modifiant le règlement numéro 446 intitulé règlement de zonage, concernant les usages autorisés dans la zone R1
- 10.2 GESTIM – Acceptation de la modification des tarifs pour les services d'inspection municipale pour 2023

11. Voirie

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 octobre 2022 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE

le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-03

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 11 octobre 2022 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2022 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-04

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 115 392,53 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-05

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 178 382,23 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 2 865 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-06

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 30 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-07

Commission scolaire des Sommets – Plan triennal

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Sommets a transmis à la municipalité du Canton de Cleveland son plan triennal pour consultation et des dossiers particuliers en lien avec celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE ce processus de consultation annuel prévoit que chaque municipalité desservie par la Commission scolaire des Sommets peut

donner son avis au conseil des commissaires au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland ont pris connaissance du plan triennal 2023-2024 à 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland ont pris connaissance du dossier particulier en lien avec le maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit l'école Saint-Laurent;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

EN ACCORD avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026.

EN ACCORD avec le dossier A – Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit l'école primaire Saint-Laurent.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-08

Résolution d'appui – 95, chemin de la Vallée

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Alsum souhaite entreprendre des démarches pour nettoyer le cours d'eau McKenzie qui traverse ses terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland possède un ponceau qui canalise le cours d'eau sous le chemin de la Vallée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont sensibles à la problématique d'inondation des terres agricoles de la Ferme Alsum;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil appuient les démarches de la Ferme Alsum auprès de la MRC du Val-Saint-François afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour effectuer des travaux dans le cours d'eau Mckenzie.

INFORMATION NUMÉRO 2022-11-09

Déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés – Année 2022

Le formulaire de déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés est remis aux élus pour que chacun le complète à la demande des vérificateurs externes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-10

Ajustement de la rémunération de deux employés dans la grille salariale

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique administrative et salariale par le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'ajuster la rémunération de deux employés à l'échelon 4 de la classe 5 de la grille salariale ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les employés suivants soient intégrés dans la grille salariale à l'échelon 4 de la classe 5 :

- Francesca Lebrasseur
- Suzanne Boucher

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-11

Acceptation et adjudication de la soumission pour la collecte, transport et enfouissement des matières résiduelles (déchets)

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres pour la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles ont été demandés sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SE@O) et dans le journal « La Tribune » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission de la compagnie Enviro Connexions et que la soumission est conforme au devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le bordereau de soumission comportait deux options, soit l'**Option A** « Collecte, transport et enfouissement des matières résiduelles, à raison d'une fois toutes les deux (2) semaines, pour une période de trois (3) ans » ou l'**Option B** « Collecte, transport et enfouissement des matières résiduelles, à raison d'une fois toutes les deux (2) semaines, pour une période de cinq (5) ans » ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'enfouissement des matières résiduelles est le même sur le bordereau de soumission de l'Option A ou de l'Option B;

DANS LES CIRCONSTANCES,

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADJUGER le contrat pour la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles à l'entreprise Enviro Connexions pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, soit l'option B dont les coûts sont répartis comme suit :

- 473 122,15 \$, taxes incluses pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

- 291 749,05 \$, taxes incluses pour l'enfouissement des matières résiduelles.

D'AUTORISER le maire et le directeur général / greffier-trésorier à signer le contrat avec la compagnie Enviro Connexions.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-12

Acceptation et adjudication de la soumission pour l'aménagement d'une fondation à la surface de hockey du parc Lamoureux

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme Jim Coddington inc. pour la préparation de la fondation de la surface de hockey du parc Lamoureux au montant de 14 850,00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland d'éventuellement asphaltier la surface de hockey pour en permettre un usage 4 saisons;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland accorde le mandat à la firme Jim Coddington inc. de procéder à l'aménagement de la fondation de la surface de hockey du parc Lamoureux, au coût de 14 850,00\$ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-13

Amendement budgétaire dans le cadre de l'aménagement de la patinoire et de sa fondation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a accordé un contrat à la firme Jim Coddington inc. pour l'aménagement d'une fondation permanente pour la patinoire extérieure au parc Lamoureux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland désire procéder à un amendement budgétaire pour fins d'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE des fonds sont disponibles dans le poste 02-701-50-145 « *Rémunération. Coordonnatrice Loisirs – contrat* ».

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland autorise l'amendement budgétaire suivant :

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE :

Du poste budgétaire :
02-701-50-145
« Rémunération.
Coordonnatrice Loisirs – contrat » 25 000,00\$

Vers le poste budgétaire :
02-701-00-519
« Patinoire extérieure » 25 000,00\$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-14

Nomination de représentant pour le comité d'administration de la bibliothèque Daniel-Ménard

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Sylvie Giroux pour représenter la municipalité du Canton de Cleveland et siéger lors des réunions d'administration de la bibliothèque Daniel-Ménard.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-15

Autorisation pour l'achat de buts de hockey pour la patinoire extérieure

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection de la MMQ datant du 21 octobre 2022 recommandant l'achat de buts de hockey sécuritaires adaptés aux surfaces de jeu extérieures à vocation publique;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général, Martin Lessard, à procéder à l'achat de buts de hockey sécuritaires pour la patinoire extérieure au Parc Lamoureux.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient prélevés au poste budgétaire : 02-701-50-522 « Entretien bâtiment et terrain de jeu ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-16

Acceptation de la proposition de renouvellement et autorisation du paiement de la facture des assurances MMQ 2023 – FQM Assurances

CONSIDÉRANT la proposition reçue par la FQM Assurances;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte la proposition de renouvellement représentée par la facture portant le numéro 7308 de FQM Assurances et concernant les

assurances générales de la MMQ 2023, le tout selon la description suivante, à savoir :

- La Municipale	20 431,00 \$
- La Municipale Automobile	1 155,00 \$
- Taxes applicables	1 942,74 \$
Total	<u>23 528,74 \$</u>

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à procéder au paiement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-17

Nomination au poste de contremaître de voirie

19h44 - Mme Audrey Mailhot, conseillère district no. 4, se retire des discussions et du vote en raison de son lien de parenté /proximité avec le nouveau contremaître de voirie.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland désire procéder au recrutement d'un de contremaître de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé un appel de candidatures au cours du mois d'octobre 2022 ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CRÉER un poste de contremaître de voirie au sein de la municipalité du Canton de Cleveland.

DE CONFIRMER l'embauche de M. Maxime Carrier au poste de contremaître de la voirie, et ce, en date du lundi 21 novembre 2022, avec une durée de probation de 6 mois.

19h45 - Mme Audrey Mailhot réintègre les délibérations

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-18

Association du Hockey mineur de Richmond – Achat de bandes séparatrices

CONSIDÉRANT QUE depuis 2019 Hockey Québec exige les bandes demi-glace pour les joueurs de hockey de l'âge novice;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes ne peuvent pas jouer des parties de hockey à Richmond dû à l'absence de bandes demi-glace et doivent se déplacer vers Windsor;

CONSIDÉRANT QU' une réponse rapide est essentielle pour la planification de la saison 2023-2024 et l'organisation d'un tournoi novice;

CONSIDÉRANT les risques associés aux délais de fabrication des bandes demi-glace;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont la responsabilité de fournir les équipements de loisirs nécessaires aux bénévoles et à leurs associations;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland offre de payer sa part des bandes demi-glace, conditionnellement à la participation des municipalités de Melbourne et Richmond et conformément à la répartition usuelle des coûts entre les trois municipalités.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de Melbourne et Richmond ainsi qu'à l'Association du hockey mineur de Richmond.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-19

Tech-Nic Réseau Conseil – Acceptation de la soumission pour les licences Meraki

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour l'achat de trois (3) licences Meraki requises au bon fonctionnement du réseau informatique de la municipalité du Canton de Cleveland;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission de Tech-Nic Réseau Conseil pour l'achat de trois (3) licences Meraki pour les trois (3) prochaines années.

D'AUTORISER le directeur général, M. Martin Lessard, à procéder à l'achat des trois (3) licences pour la somme de 1 641,17 \$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-130-01-670 « Achats de logiciels et équip. Informatique ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-20

Don pour la parade illuminée de Noël 2022

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland appuie les activités familiales ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général, M. Martin Lessard, à effectuer, au nom de la municipalité du Canton de Cleveland, un don de 250 \$ pour la parade illuminée de Noël 2022, qui aura

lieu le 3 décembre prochain en soirée au Centre-Ville de Richmond.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-21

Adoption du second projet de règlement : Règlement No 591 modifiant le règlement numéro 446 intitulé règlement de zonage, concernant les usages autorisés dans la zone R1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande afin de permettre les résidences bi familiales dans la zone R1, sur le chemin Durocher ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à permettre cet usage dans la zone R1;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion et la présentation du premier projet de règlement ont été donnés par la conseillère, madame Audrey Mailhot, à la séance régulière du conseil tenu le 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 novembre 2022 sur le projet de règlement numéro 591;

POUR CES MOTIFS,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le second projet de règlement numéro 591 soit adopté sans changements avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-22

GESTIM – Acceptation de la modification des tarifs pour les services d'inspection municipale pour 2023

CONSIDÉRANT la proposition reçue le 14 octobre 2022 pour la modification des tarifs d'inspection pour l'année 2023;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la modification des tarifs pour l'année 2023, conformément au tableau suivant :

Tarification	
Tarif horaire	67\$/h
Forfait de déplacement pour une journée qui nécessite un déplacement	30\$
Kilométrage en utilisant le véhicule de la personne déléguée	0,55\$
Tarif pour fraction de journée inférieure à 3 heures (à la demande de la municipalité en dehors des heures normales)	250\$

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, pour et au nom de la municipalité, à signer tout document relatif audit mandat.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 7 novembre 2022.

Aucune question n'a été reçue.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-23

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h24.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les

résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 8e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier